

209C1189
FR0000031577-FS0553

18 septembre 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIRBAC
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 septembre 2009, complété par un courrier reçu le 18 septembre, la société Threadneedle Asset Management Holdings Ltd (60 St Mary Axe, Londres, EC3A 8JQ, Royaume-Uni) (1) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 septembre 2009, par suite d'une acquisition d'actions VIRBAC sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société VIRBAC et détenir 448 172 actions VIRBAC représentant autant de droits de vote, soit 5,14% du capital et 3,47% des droits de vote de cette société (2).

(1) Agissant en qualité d' « investissement adviser ».

(2) Sur la base d'un capital composé de 8 714 352 actions représentant 12 923 904 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.